

# Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2024/2025

## Frais d'inscription de 20.00\$ par famille non remboursable

Les frais de session sont payables comme suit : 1h00 de cours en UN versement en date de l'inscription.  
2h00 de cours et plus en DEUX versements : 1er versement en date de l'inscription et deuxième versement le 01-10-2024.

**\*SI ABANDON DE COURS (après 15 jours, soit après 2 cours), AUCUN REMBOURSEMENT NI CRÉDIT, PEU IMPORTE LA RAISON\***

**Session de 16 semaines (2 septembre au 22 décembre 2024)**

### SESSION ENFANT

Pré-ballet, Ballet 1,

1h00/semaine 224.00\$  
2h00/semaine 416.00\$  
3h00/semaine 624.00\$

Coût 14.00\$ le cours.  
Deux heures et plus 13.00\$.

### SESSION ENFANT

Jazz, claquettes, hip hop  
Ballet 2, Ballet classique.

1h00/semaine 240.00\$  
2h00/semaine 448.00\$  
3h00/semaine 672.00\$

Coût 15.00\$ le cours  
Deux heures et plus 14.00\$.  
Demi- heure en + 120\$

### SESSION ADULTE

1h00/semaine 240.00\$  
2h00/semaine 448.00\$  
3h00/semaine 672.00\$

Coût 15.00\$ le cours  
Demi- heure en + 120\$

**Mode de paiement : Interac ou Comptant**

**\* En cas d'absence, les cours ne sont pas remboursables ni crédités (peu importe la raison) \***

**\* En cas de fermeture imposée par le gouvernement, les cours ne sont pas remboursables mais seront crédités (le crédit sera valide 1 an suivant la date de réouverture) \***

### Dans les cours :

- L'uniforme et les souliers de l'école de danse (**non-remboursable si abandon de cours**) sont obligatoires pour chacune des disciplines. (La tenue doit être portée lors du troisième cours de l'enfant).
- Ne pas marcher avec les souliers de danse à l'extérieur.
- Les cheveux doivent toujours être attachés
- Aucun bijou fantaisie et jouet ne seront acceptés
- L'élève doit arriver dans sa tenue de danse (pas de vestiaire) ayant juste ses souliers à changer.
- L'élève doit arriver avant le début de son cours afin d'éviter les retards
- La gomme est interdite
- Ne pas s'appuyer contre les miroirs et sur les barres de ballet
- Aucune personne n'est autorisée à assister aux cours

### HIP-HOP :

- Tenue vestimentaire de l'école de danse OBLIGATOIRE.
- Souliers de course TOUS NOIRS (les souliers ne doivent PAS être portés à l'extérieur).
- **TOUT ÉLÈVE N'AYANT PAS SA TENUE ET/OU SES SOULIERS DE COURSE NOIRS SE VERRONT REFUSER L'ACCÈS AU COURS DE DANSE.**

### Dans l'école de danse :

- Les cours sont payables à la session.
- L'école de danse n'est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés
- **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE COURIR DANS L'ÉCOLE DE DANSE**
- **ACCÈS AUX TOILETTES RÉSERVÉES AUX ÉLÈVES UNIQUEMENT, SANS EXCEPTION.**
- **Ne pas utiliser les toilettes comme vestiaire**

### **Vidéo et photo :**

- L'enregistrement vidéo et la prise de photos sont défendus au spectacle de fin d'année.
- Un vidéo souvenir sera disponible, sur le site de l'école de danse.
- L'école se donne le droit de photographier et de filmer les élèves dans leurs cours de danse et durant les spectacles de fin d'année. L'école se réserve le droit d'utiliser toutes les photos et vidéos pour des raisons de promotion, vous acceptez de renoncer à tout droit sur ce matériel, droit d'auteur et personnalité.

### **Spectacle de fin d'année :**

**Ce spectacle aura lieu durant la deuxième fin de semaine de juin, à la salle André-Mathieu de Laval.** Les enfants doivent évidemment arriver plus tôt que l'heure des spectacles pour une pratique générale et doivent rester avec nous et de nombreux bénévoles jusqu'à la fin du spectacle. Plus d'informations vous seront données à l'approche du spectacle.

**Un montant vous sera demandé pour la confection du costume.**

### **La vente des billets aura lieu le 10 mai 2025.**

De plus, si votre enfant prend plusieurs cours ou si vous avez plus d'un enfant à l'école de danse, il se peut qu'ils ne soient pas dans le même spectacle en raison de leur âge ou pour toutes autres raisons.

Nous tenons à vous aviser de ces informations à l'avance en espérant que vous en ferez autant si jamais vous avez des interrogations ou encore des oppositions.

Ce sont nos conditions pour assurer un bon climat à l'école de danse ainsi qu'un bon suivi de nos élèves.

### **ATTENTION**

- EN CAS DE FERMETURE IMPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ. UN CRÉDIT SERA PORTÉ AU COMPTE DE L'ÉLÈVE ET EXPIRERA 1 AN APRÈS LA DATE DE RÉOUVERTURE.
- SI LA SANTÉ PUBLIQUE ET/OU LE GOUVERNEMENT IMPOSENT DE NOUVELLES RÈGLES SANITAIRES (PEU IMPORTE LESQUELLES), L'ÉCOLE DE DANSE LES RESPECTERA ET LES APPLIQUERA. PAR CE FAIT, JE M'ENGAGE À M'Y CONFORMER.

### **Nous nous réservons le droit de:**

- ***Refuser l'accès à l'école de danse à toutes personnes ne respectant pas les règlements mentionnés ci-haut.***
- ***Changer les règlements à tout moment durant l'année en tenant compte de l'évolution de la pandémie, des directives du gouvernement ou tout autre ajustement de notre part.***

Sachez que nous faisons de notre mieux afin de rendre votre expérience au sein de l'école de danse la plus fluide et agréable possible.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir respecter les règlements afin que tout se passe pour le mieux. Nous avons très hâte de vous revoir et de reprendre la danse dans cette nouvelle session.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Bien à vous,

La direction.